

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



04.12.2019

Visites

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Règles d'accès

- Le billet (imprimé ou sur l'écran de votre téléphone/tablette) est à présenter à l'entrée des visiteurs (côté Terrasse fédérale) du Palais du Parlement.
- Seul le nombre de personnes indiqué sur le billet aura accès à la visite guidée.
- En vue des contrôles d'identité et de sécurité obligatoires, nous prions les groupes annoncés de se présenter à l'entrée des visiteurs au moins 30 minutes avant le début de l'événement.
- Tous les visiteurs âgés de 16 ans ou plus sont soumis à un contrôle d'identité et doivent présenter une pièce d'identité officielle munie d'une photo (passeport, carte d'identité suisse ou d'un pays membre de l'UE, permis de conduire suisse ou d'un pays membre de l'UE, permis de séjour) aux agents de sécurité. Les visiteurs doivent ensuite passer un contrôle de sécurité, effectué au moyen d'un détecteur de métaux, et soumettre leurs effets personnels à une inspection réalisée à l'aide d'un dispositif à rayons X.
- Un bagage à main par personne ne dépassant pas les dimensions suivantes est autorisé : 41 x 31 x 10 cm (l x L x P)
- Il n'est pas possible de déposer des bagages dans le Palais du Parlement (pas de casiers à disposition).
- Seules les poussettes pliables pouvant passer la porte tournante sont autorisées à l'intérieur du bâtiment.
- Il est interdit d'apporter des substances liquides, à l'exception de médicaments essentiels, d'aliments pour bébé ou d'aliments spéciaux.
- L'accès au Palais du Parlement pour les visiteurs se déplaçant en fauteuil roulant ou à l'aide d'un déambulateur se fait par l'entrée du côté de la Place fédérale, en sonnant à la réception.
- L'accès sera refusé aux visiteurs retardataires.
- Pour assister aux débats, les visiteurs sont priés de se présenter dans une tenue appropriée et d'adopter une attitude correcte.
- Les prises de vue (photos et films) ne sont pas autorisées depuis les tribunes et les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux. Les photos (sans flash) sont autorisées dans le reste du bâtiment. Il est interdit de filmer dans tout le bâtiment.